



GARE
À LA
RAGE

VOYAGEURS, NE RAMENEZ PAS UN ANIMAL
D'UN PAYS TOUCHÉ PAR LA RAGE.
PENSEZ À FAIRE VACCINER VOTRE ANIMAL
LORSQUE VOUS PARTEZ À L'ÉTRANGER



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

AVANT VOTRE VOYAGE



Un animal qui voyage, c'est un risque de rage !

Respectez la réglementation :
elle est là pour vous protéger et le protéger



Prenez contact avec votre vétérinaire
4 mois avant votre départ



Votre animal doit être **identifié**.
N'oubliez pas son **passport**



Les **vaccins** de votre animal
doivent être à jour ; une **prise de sang**
est nécessaire pour les pays à risque

CONSULTEZ LA SITUATION DES PAYS ET LA RÉGLEMENTATION
[HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/TRANSPORT](http://agriculture.gouv.fr/transport)



PENDANT VOTRE VOYAGE



Ne touchez aucun animal errant



Ne ramenez pas d'animal d'un pays à risque



Un animal ramené illégalement
peut être infecté et vous contaminer



**Si vous vous faites mordre, griffer, lécher
sur une plaie, contactez un médecin
ou les autorités sanitaires locales**

À VOTRE RETOUR : présentez votre animal
aux autorités de contrôle



LA RAGE, UN RISQUE TOUJOURS D'ACTUALITÉ



LA RAGE TUE UNE PERSONNE
TOUTES LES 10 MINUTES
DANS LE MONDE



ABSENTE EN FRANCE,
LA RAGE EXISTE ENCORE
DANS DE NOMBREUX PAYS



LES CAS DE RAGE EN FRANCE
PROVIENNENT TOUS D'ANIMAUX
CONTAMINÉS À L'ÉTRANGER



UNE FOIS LES SYMPTÔMES
APPARUS, LA RAGE
EST TOUJOURS MORTELLE